



# COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS – JEUNES – FEMININES ET FOOT DIVERSIFIE

PV 10 CC/05 Réunion du 04/09/2019

Présents : MM. LECOUR B – FAORO P – FREREJACQUES – PAGANT JM – BELORGEY B - NAUDET J.P. – BRUNEL N.

## Planning de journée

En cours de saison, la commission rappelle que toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans FOOTCLUBS jusqu'au LUNDI MINUIT. La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délai

## I - SENIORS

### 1.1 CHANGEMENTS DATE ET/OU HORAIRE

#### RAPPEL :

Pour une modification de la date d'une rencontre, les demandes pour être acceptées devront proposer prioritairement une date AVANT la date figurant au calendrier. Une date ultérieure réservée à des matches remis ou des matches de sélection ne pourra en aucun cas être acceptée.

La Commission des Compétition rappelle aux clubs le délai de 6 jours pour faire une demande (obligatoirement via Footclubs) pour un changement de date en D1 – D2 – D3 et D4 **TOUTE DEMANDE HORS – DELAI POURRA ETRE REFUSEE.**

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous

Match	Division	Poule	Rencontres		Date match	Heure match	Date de match	Heure	Demande changement date	Demande changement heure		
21743623	D3	C	USCD	2	DIJON - A.S. POUSSOT	1	08/09/2019	15H	08/09/2019	15H	07/09/2019	20H
21686203	D3	B	BEAUNE AS	2	MANLAY	1	22/09/2019	15H	22/09/2019	15H	21/09/2019	20H

La Commission des compétitions refuse toutes les demandes de report de match du 8/09/2019 au 13/10/2019 du fait que le 2<sup>ème</sup> tour de la Coupe de Côte d'or soit programmé le 13/10/2019.

#### Les rencontres ci-dessous reste donc programmées au 8/09/2019

21753874	D3	D	ST JEAN LOSNE		NOLAY	1
21836606	D4	D	CHAMPDOTRE LONGEAULT		AFRIQUE F.D.	1
21836696	D4	G	MAGNY S/TILLE		DIJON DINAMO	2

La commission prend connaissance de la demande des clubs pour inverser la rencontre suite à l'indisponibilité du terrain d'AHUY le 27/10/2019. Elle autorise ce changement et fixe les rencontres, comme suit :

**Match ALLER** 21836636 D4-E VITTEAUX 2 – AHUY 2 du 8/09/2019 se jouera à AHUY à 15H00

**Match RETOUR** 21836651 D4-E AHUY 1 – VITTEAUX 2 du 27/10/2019 se jouera à VITTEAUX.

**Match ALLER** 21743653 D3-C AHUY – REMILLY du 27/10/2019 se jouera à REMILLY SUR TILLE

**Match RETOUR** 21743719 D3-C REMILLY – AHUY du 26/04/2020 se jouera à AHUY

La commission prend connaissance de la demande des clubs pour inverser la rencontre suite à l'indisponibilité du terrain de FAUVERNEY. Elle autorise ce changement et fixe les rencontres, comme suit :

**Match ALLER** 21743627 FAUVERNEY 3 – REMILLY du 8/09/2019 se jouera à REMILLY

**Match RETOUR** 21743693 REMILLY – FAUVERNEY 3 du 08/03/2020 se jouera à FAUVERNEY

CCO : 1<sup>er</sup> Tour – DIJON TOISON D'OR – VOUGEOT du 15/09/19 se jouera à Vougeot.

**La commission, en possession de l'accord des clubs, inverse les rencontres suivantes, soit :**

- **Match 21848918 CCO F BACHELARD/SPORT COMM ENSEIGNANTS – NEUILLY LES DIJON du 15/09/2019** se jouera à NEUILLY LES DIJON
- **Match ALLER** 21685803 D2 – A OUGES – FCCL 2 du 8/09/2019 se jouera à CORGOLOIN à 13 h 00
- **Match RETOUR** 21685869 D2 – A FCCL 2 – OUGES du 8/03/2020 se jouera à OUGES
- **Match ALLER** 21686199 D3 – B VITTEAUX - FENAY du 8/09/2019 se jouera à FENAY
- **Match RETOUR** 21686265 D3 – B FENAY - VITTEAUX du 8/03/2020 se jouera à VITTEAUX
- **Match ALLER** 21836704 D4-G SAULON CORCELLES 2 – MAGNY du 29/09/2019 se jouera à MAGNY/TILLE
- **Match RETOUR** 21836719 D4-G MAGNY/TILLE – SAULON CORCELLES du 10/11/2019 se jouera à SAULON
- **Match ALLER** 21836786 D4 – J PERRIGNY LES DIJON - PLOMBIERES 3 du 8/09/2019 se jouera à PLOMBIERES
- **Match RETOUR** 21836801 D4 – J PLOMBIERES 3 – PERRIGNY LES DIJON du 27/10/209 se jouera à PERRIGNY LES DIJON

**Le match** 21836698 D4 – G SAULON CORCELLES 2 – VAL DE NORGE 2 du 9/09/2019 ne peut pas se jouer le 13/10/2019 mais peut se jouer à 12h30 ou à Val de Norge ;

**Le match** 21836696 D4 – G MAGNY SUR TILLE – DIJON DINAMO du 08/09/2019 ne peut pas être reporté car il s'agit de la 1<sup>ère</sup> journée de championnat.

## 1.4 COURRIERS

**CHENOVE** : La Commission des Compétitions ne peut donner suite à la demande du report du match 21685933 D2-B CHENOVE – A.S.F.O. du 08/09/19.

**TART – VARANGES** : Les matches de l'équipe de D4 se dérouleront sur le terrain d'Aiserey jusqu'à nouvel ordre.

**MORVANDELLE** : Transmis à la C.D.A.

**ARGILLY** : Démission de M. JOBART. Pris note.

**SENNECEY LES DIJON** : Inscription d'une équipe B en D4 qui est affectée dans le groupe J, et jouera son premier match contre VINGEANNE 2 le 15/09 sur le terrain du ST SEINE SUR VINGEANNE.

## 1.5 FORFAIT

**Match 21685927 D2 B F.C.L.A. – CHENOVE du 01/09/19**

Forfait déclaré de CHENOVE

**La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / - 1 point à CHENOVE pour en porter le bénéfice à F.C.L.A.**

Amende 50 € à CHENOVE.

**S'agissant du match Aller, le match retour devient F.C.L.A. – CHENOVE.**

## II. JEUNES

### 2.1 DATES D'ENGAGEMENT

Tableau valable pour les 3 catégories, U15 et U18.

	D2-D3
Ouverture des candidatures	1 <sup>er</sup> juillet 2019
Fin des candidatures	23 août 2019
Classement des candidatures Publication	6 septembre 2019
Confirmation des engagements	13 septembre 2019

Dates de fin des engagements pour les catégories ci-dessous.

- U11, U9 et U7 masculines : jusqu'au 18 septembre 2019.
- U18 à 8, U15 à 8, U13 à 8 en Féminines jusqu'au 9 septembre 2019.
- U11 F, U9 F et U7 F en Féminines jusqu'au 18 septembre 2019.

Tous les engagements se font via footclubs sauf les U13 D2 et D3 un mail doit être envoyé au secrétariat.

## III. FOOT ENTREPRISE

### 3.1 COURRIER

FOOT DIJON CHAPELLE ST LOUIS : informant qu'il ne donne pas suite à leur affiliation.

## IV. FEMININES

### 4.1 DATES D'ENGAGEMENT SENIORS F

Les clubs ont jusqu'au 15 Septembre pour s'engager en Seniors F (championnat et/ou critérium)

### 4.2 COURRIERS

DUC : demandant à jouer le samedi matin. La plage horaire officielle étant le samedi après-midi, le club devra faire une demande, via footclubs, aux clubs adverses.

### 4.3 TOURNOI

REMILLY SUR TILLE : Tournoi de Sixte le 07/09/19

## V. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions départementales Séniors – U18 – U15 – Séniors Féminines – U18 F – U15 F

### En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

**En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.**

**En cas de dysfonctionnement de la tablette,**

**Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.**

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans [documents utiles](#).

#### **FMI NON REALISEE – JOURNEE des 1<sup>er</sup> Septembre 2019**

##### **▪ Match 21685795 D2 – A SPARTAK BRESSEY – MVF 2 du 01/09/2019**

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d'échec signé par les clubs et l'arbitre. Elle valide le résultat du match

##### **Match 21685796 D2 – A FCCL 2 – FCAB 1 du 1/09/2019**

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d'échec signé par les clubs et l'arbitre. Elle valide le résultat du match.

##### **Match 21685925 D2 – B NEUILLY LES DIJON - IS SELONGEY 4 du 01/09/2019**

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d'échec signé par les clubs et l'arbitre. Elle valide le résultat du match.

##### **Match 21685926 D2 – B GEVREY – ASFO du 1/09/2019**

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d'échec signé par les clubs et l'arbitre. Après vérification, elle constate que l'équipe de l'ASFO n'est pas rattachée à l'éducateur ou dirigeant responsable de la FMI et demande au club de faire le nécessaire pour le prochain match. Elle valide le résultat du match

##### **Match 21686060 D3 – A JEUNESSE MAHORAISE – LAIGNES du 1/09/2019**

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d'échec signé par les clubs et l'arbitre. Après vérification, elle constate Jeunesse Mahoraise a toujours le statut F.E. Une modification de paramétrage de la compétition a été faite par le secrétariat.

Le secrétariat a envoyé un mail au service juridique pour que la modification soit faite

Elle valide le résultat du match

**Match 21686061 D3 – A EF VILLAGES 2 – LONGCHAMP du 1/09/2019**

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d'échec signé par les clubs et l'arbitre. Elle valide le résultat du match.

**Match 21686191 D3 – B BLIGNY – ES MORVANDELLE du 1/09/2019**

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d'échec signé par les clubs et l'arbitre. Elle valide le résultat du match.

**Match 21743617 D3 – C AHUY – USCD 2 du 1/09/2019**

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d'échec signé par les clubs et l'arbitre. Elle valide le résultat du match.

**Match 21753870 D3 – D THURY – ASDDOM du 1/09/2019**

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et de l'annexe.

La Commission rappelle au club de THURY qu'en cas de dysfonctionnement de la FMI qu'un constat d'échec doit être établi et non notifié sur l'annexe.

Elle valide le résultat du match.

Amende en cas de récidive : 36 €

**Match 21685926 D2 – B GEVREY – A.S.F.O. du 01/09/19**

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et du constat d'échec signé par les clubs et l'arbitre. Elle valide le résultat du match.

**5.1 F.M.I NON TRANSMISES OU EN RETARD du 1/09/2019**

La commission rappelle aux clubs qu'ils doivent transmettre la F.M.I le dimanche soir avant minuit.

**Retard transmission de la F.M.I :**

REMILLY, TILLENAY : Amende 16 €

**Non transmission de la F.M.I :** R.A.S

*Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football*

**Le Président : B. LECOUR**

**Le Secrétaire de séance : N. BRUNEL**